

Paris, le 21 juillet 2008

▪ **AUX UNIONS DEPARTEMENTALES**

Pour info :

▪ **AUX FEDERATIONS NATIONALES**

JCM/AAA

Circulaire n°159-08

Secteur : **Marche générale de l'organisation**

Objet : **Réformes de l'Etat**

Cher(e)s camarades,

La révision générale des politiques publiques et la circulaire du Premier Ministre aux préfets du 7 juillet 2008 s'inscrivent pleinement et prioritairement dans le respect, d'ici à 2012, des critères européens d'endettement public et de déficit budgétaire.

C'est une « saignée » à laquelle on va assister.

Nous vous rappelons que, malgré les engagements publics pris par le Président de la République l'été dernier sur l'organisation d'un débat sur le rôle et les missions du service public dans la République (demande de FO), ce débat n'a pas eu lieu.

La circulaire du Premier Ministre renforce quant à elle les préfets de région et transforme les préfets de départements en sous préfets régionaux. Il n'y aura plus de lien direct entre les ministères et l'administration au plan départemental, l'organisation de cette dernière pouvant varier d'un département à l'autre.

Vous trouverez, ci-après, une note sur les différentes concertations à venir.

L'avenir du service public républicain sera au cœur de nos revendications à la rentrée.

Amitiés syndicalistes,

Gérard NOGUES
Secrétaire Général de la FGF-FO

Jean Claude MAILLY
Secrétaire Général

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), phase 3, annoncée le 11 juin 2008, a pour objectif de réduire à sa plus simple expression l'implantation territoriale de l'Etat.

La circulaire du 1^{er} Ministre du 7 juillet 2008 adressée aux préfets précise les contours des « futurs services de l'Etat », tant au niveau départemental qu'au niveau régional.

Sous l'autorité des Préfets de Région, ce sont les Préfets de chacun des départements (hors Ile de France, Corse et Outre-mer) qui prépareront la nouvelle organisation et mettront en place une concertation avec les organisations syndicales de Fonctionnaires. Nous vous donnons quelques précisions afin que Force Ouvrière prenne toute sa place à ce niveau.

A - Concertation au niveau départemental / 2 niveaux :

1^{er} NIVEAU : concertation informelle.

Les Préfets de départements organiseront une concertation informelle avec les 8 organisations syndicales de fonctionnaires : FO - CGT- CFDT- CFTC - CGC-FSU UNSA - Solidaires.

Il est fort probable que le Préfet s'adresse directement au Secrétaire de l'Union Départementale Force Ouvrière, voire au Secrétaire départemental FGF-FO.

Il est indispensable que l'UDFO organise, préalablement à la rencontre avec le Préfet, une réunion de tous les secrétaires des sections départementales (voire régionales) des syndicats nationaux présents dans le département et dépendant des 4 fédérations concernées : la FEETS, la FAGE, la FNEC, les FINANCES.

A noter que la Défense a son propre plan de restructuration qui sera annoncé fin juillet et que la Police est intéressée par la « fusion Police-Gendarmerie ».

Le Secrétaire de la section départementale FGF-FO doit être un élément moteur de cette préparation.

2eme NIVEAU : les CTP

En effet, en liaison avec l'UDFO, il coordonnera les informations contenues dans les réunions programmées des instances paritaires de chacun des Services **CTP** (Comité Technique Paritaire), où seuls les syndicats représentatifs siègeront !

IMPORTANT

↳ Vérifiez bien que le Préfet de Département ne choisisse pas ses interlocuteurs syndicaux (uniquement les syndicats présents en Préfecture) ou fasse la part belle à des syndicats non représentatifs localement (FSU – UNSA Solidaires CFTC – CGC !) comme cela avait été tenté avec les CLIC (Commissions locales interministérielles de concertation) pour la réforme de l'Etat.

↳ **A la moindre difficulté avec le Préfet, informez la Confédération et la FGF-FO pour intervention au niveau interministériel.**

↳ Ne vous laissez pas imposer un « format » de la délégation FO : chaque secteur (Equipement, Agriculture, Préfecture, Affaires Sociales, Finances, Jeunesse et Sport ...) doit être représenté afin d'exprimer la situation réelle de chacun des Services (manque d'effectifs – localisations- moyens...)

B - Concertation au niveau régional / 2 niveaux :

Là aussi, 2 niveaux de concertations, identiques dans leurs principes aux départements.

1) Le préfet ne connaît pas obligatoirement les structures syndicales de FO, ni des autres, et sera tenté de ne « concerter » qu'avec les syndicats existants en Préfecture de Région, tout en choisissant (La CFDT a des structures régionales et non départementales). Les UDFO, et quand elle fonctionne, la structure régionale coordinatrice, doivent être l'interlocuteur.

Pour aider les UDFO, le Bureau de la FGF-FO met en place, là où c'est possible, un « coordonnateur régional FGF-FO » qui fera le lien avec tous les secrétaires départementaux FGF-FO de la Région (La liste vous sera adressée sous huitaine).

Même méthode de concertation et de désignation FORCE OUVRIERE avec les secrétaires des syndicats nationaux chargés des actuelles directions régionales.

2) Le coordonnateur FGF-FO aidera à la récolte des informations issues de chacun des CTP Régionaux existants pour que la coordination régionale puisse informer les UD-FO concernées par le projet.

3) ATTENTION à la manipulation : il va être tenté pour les préfets, d'organiser « une concertation directe » avec les agents, en court-circuitant les organisations syndicales et les organismes paritaires consultatifs (CTP) et en choisissant des interlocuteurs favorables à la réforme, voire en « mélangeant » agents et élus locaux, « société civile », etc.

De plus, les CESR ne sont pas compétents pour discuter de l'organisation des services de l'Etat (demande souvent formulée par la CGT au niveau national).

4) des « groupes de travail ad hoc » seront éventuellement proposés aux partenaires sociaux.

Pour FO, la concertation préalable doit se faire dans les instances paritaires consultatives (CTP) dont la consultation est obligatoire pour tout changement d'organisation, restructuration, etc.

ATTENTION : les groupes de travail peuvent être un cheval de Troie pour introduire des syndicats non représentatifs d'un secteur dans tous les travaux ! (pensez aux prochaines échéances électorales).

5) D'ici 2013 au plus tard, la représentativité dans la fonction publique sera calculée avec les résultats de l'élection dans tous les CTP de services : le projet gouvernemental est également basé pour « refonder » la représentativité syndicale et particulièrement pour mettre à mal la forte représentativité de FO dans ces services !

Certains syndicats (CGT, CFDT, FSU) voudront mettre en avant cette solution en priorité pour pouvoir s'implanter dans tous les CTP.

FO ne tombera pas dans le panneau d'opposition entre agents de secteurs différents mais mettra tout en œuvre pour que les intérêts professionnels et moraux de ses adhérents et des agents soient défendus au mieux.

C - SUR LE FOND DU DOSSIER :

FO, tant par la Confédération que par toutes les Fédérations, a été l'organisation en pointe contre la RGPP.

On voit aujourd'hui que celle-ci est bien l'arme de destruction massive du service public républicain, au profit ensuite de la sphère du privé.

N'est-il pas étonnant que, malgré l'existence d'inspections générales dans tous les ministères, le gouvernement fasse appel (et paie 13 Millions d'euros) à 11 cabinets d'audit privé (Accenture-CapGemini-McKinsey) avec pour objectifs de « rationaliser le secteur public »(Journal Aujourd'hui en France du 18 juillet 2008).

La RGPP va accentuer la réduction des effectifs et des moyens du Service Public : après les 22 000 emplois supprimés en 2008, ce sont 30627 emplois qui vont disparaître en 2009, et très certainement autant en 2010.

Au niveau départemental, la présence du service public de proximité va fondre.

Dans la mesure où subsisteront 2 directions (Direction des Populations et Direction des Territoires) ou 3 (partage de la Direction des Populations pour créer à côté une Direction de la Cohésion Sociale), la Préfecture, la Direction des Finances Publiques(fusion Impôts-Trésor) ,l'Inspection académique et la Sécurité Intérieure , l'implantation de ces services dans les communes ou cantons va se réduire comme peau de chagrin ... Et ce ne sont pas les « Maisons de Service Public « ,les points d'accueil », etc, qui maintiendront les principes républicains d'égalité d'accès aux services publics, sur tout le territoire.

Qui peut croire que le citoyen saura, pour ses problèmes d'urbanisme, de logement, de carte grise ou de RMI, mieux trouver la direction locale demain compte tenu de la dénomination et de la réduction des missions ?

En plus d'informer le Président de Conseil Général, il est important de continuer à sensibiliser les maires de toutes les communes sur cette option de désertification du milieu rural par suppression des services publics locaux. Il faut préciser que la même démarche a également lieu en milieu urbain !

Au niveau régional, considéré par le gouvernement comme le seul niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques, cette vision est celle préconisée par M. Raffarin, Premier Ministre, qui a fait modifier la Constitution (déjà) pour déclarer la « République, une, indivisible et décentralisée ».

Cela rappelle la vision de l'Etat en 7 ou 8 grandes régions qu'avait la DATAR.

Le communiqué confédéral FO du 10 juillet 2008 : « la République menacée » est d'importance.

FO se doit d'être l'élément en pointe pour la défense des services publics républicains, en s'opposant sans complexe à cette « organisation de l'administration territoriale de l'Etat », prônée par la RGPP, vue uniquement sous l'angle budgétaire, s'attaquant aux agents publics et bafouant les usagers citoyens.